

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR (CAC)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs | <input type="checkbox"/> Soutien PCS |
| <input type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études, | <input type="checkbox"/> Système d'alerte |
| <input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation | <input type="checkbox"/> Autre(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | |

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

www.agglo-colmar.fr

Date de création : 1/11/2003

Nombre de communes : 9 communes

Nombre d'habitants sur le territoire : 94 919 habitants

Taille des communes : 67 163 à 1029 habitants

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure (uniquement pour Colmar)

1983 - inondations Colmar

1984 - inondations Colmar

1990 - Inondation (par rupture de digue) quartier de la Luss à Colmar

1999 - Décembre - Tempête cyclonique Colmar

2003 - Secousse sismique (légers dégâts - 1 immeuble fragilisé qui devra être détruit)

Compétence particulière liée à la problématique :

Compétence facultative : sécurité civile, plan intercommunal de sauvegarde, contribution au SDIS

A savoir :

Le Maire de la ville de Colmar (la plus grosse commune de la communauté d'agglomération) est le Président de la CAC.

Le directeur général des services de la ville de Colmar est également le directeur général des services de la CAC.

Avant la création de la CAC, la ville de Colmar avait mis en place une cellule événements majeurs pour gérer d'éventuelles crises de sécurité civile.

Lors de la création de la CAC, le président et les élus ont souhaité mettre en place une organisation dont le but principal est de mutualiser les moyens humains et matériels des communes membres.

THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS

Connaissance des risques :

- Les risques majeurs sont recensés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Haut-Rhin

Information / sensibilisation / formation :

- Au niveau de la gestion de l'information géographique, la CAC exploite en interne les PPRI. Elle a créé une base de données qui peut être consultée par les communes pour élaborer leurs documents de renseignements d'urbanisme. C'est une base de données à titre d'information.

Alerte :

A savoir : Les moyens existants sont :

- le Système **GALA** (alerte téléphonique de la Préfecture auprès des Maires du Département 68)
- les Sirènes du réseau national d'alerte
- les Ensembles mobiles de diffusion d'alerte - (haut-parleurs sur voiture)
- les Relais par stations de radio

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

A savoir : Toutes les communes du ressort de la C.A de Colmar ont réalisé leur DICRIM et sont dotées d'un P.C.S.

ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE

- Elaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Objectifs principaux du PICS :

- Recenser les moyens matériels et humains
- Pouvoir les mettre en œuvre rapidement
- Recenser les différents partenaires
- Être en mesure d'activer une cellule de crise

Un prestataire extérieur a supervisé la mise en place du PICS.

Il a animé un comité de pilotage constitué de référents (DGS fonctionnaires et élus) « risques » pour chacune des communes membres.

Des fiches réflexes ont été constituées en fonction des compétences de la CAC : transport, eau, déchets

- Fonctionnement du PICS

En cas d'événement majeur, le maire d'une commune appelle le cadre d'astreinte de la ville de Colmar. Après avoir averti le DGS (de la ville de Colmar qui est également le DGS de la CAC), la décision d'activer ou de ne pas activer la cellule de crise est prise en fonction de la nature et de la gravité de l'événement.

La ville de Colmar met à la disposition de la C.A.C sa cellule de crise avec les fonctionnaires chargés de la faire fonctionner.

ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS

- Mise en place d'un système d'alerte en masse

La gestion de l'alerte automatisée dans le périmètre de la C.A.C est à l'étude. Il s'agit d'un outil efficace, complémentaire aux moyens traditionnels d'alerte des populations.

CONTACT

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR

Service/Direction de rattachement : CAC – Direction de l'administration générale

Coordonnées mail : cac@agglo-colmar.fr

Coordonnées téléphoniques : 03 69 99 55 55

CONTACT

INFORMATIONS OPERATIONNELLES VILLE DE COLMAR

NOM et prénom : LEGROS Claude

Service/Direction de rattachement : Ville de Colmar – direction de la sécurité

Fonction : chargé de mission « sécurité »

Coordonnées mail : securite@ville-colmar.com

Coordonnées téléphoniques : 03 89 20 68 68

Date de recueil des informations : 01 2009